



Mise en place d'une politique de sécurité et de prévention des risques

Jérôme VINCENT, Président de l'aéroclub de Dieppe :

« Je m'engage à faire régner au sein du club, le plus haut niveau de sécurité. »

A cette fin, des indicateurs de résultats pertinents seront mis en place, afin de conforter les résultats déjà acquis et de mesurer les nouveaux progrès accomplis.

Le Conseil d'Administration (CA) se réunira au moins 4 fois par an, et dans l'ordre du jour figurera un chapitre propre à l'examen de ces indicateurs. Un fois par an, de nouveaux objectifs pourront être fixés, des indicateurs non pertinents supprimés, de nouveaux, créés.

Chaque pilote est tenu d'appliquer les procédures internes relatives à la sécurité

Les comptes rendus des réunions de CA, avec les observations faites et décisions prises, au sujet des indicateurs sont affichés dans la salle des pilotes du local club.

L'évaluation des risques liés à l'activité sera faite à l'aide du logiciel « Aérodiagnostic » de la FFA.

Un plan des actions à mener en sera extrait et mis en application.

L'exploitation des retours d'expérience :

Tous les acteurs (pilotes, élèves, instructeurs, membres non volants) doivent reporter les dysfonctionnements dont ils ont pu être auteurs ou témoins, dans le respect de l'anonymat et avec l'objectif d'une culture non punitive d'amélioration permanente.

L'outil REX FFA sera utilisé à cette fin.

Création et mise en œuvre d'un plan d'action :

Un plan d'actions, écrit, listera les mesures de prévention décidées. Il sera examiné à chaque réunion de la commission sécurité placée auprès du C.A.

Le compte rendu de CA, affiché en salle des pilotes fera apparaître les actions correctives et/ améliorations avec le nom des personnes assurant le suivi de ses actions, ainsi que les délais de réalisation.

Promotion de la prévention :


Un document faisant la promotion de la prévention sera établi et largement diffusé, notamment, dans l'espace d'accueil public du club.

Il présentera la stratégie d'information ainsi que les noms des interlocuteurs, membres de CA, ou, désignés par ses soins.

Il précisera les mesures d'intégration de la sécurité, de la sûreté et de la prévention dans la formation.

Il précisera les mesures d'accès aux informations liées à la sécurité et à la sûreté.

Il précisera aussi les dispositions prises pour garantir l'anonymat des REX FFA



Jérôme Mancini
Président du Club Aéroclub de Bèze

Projet établi le 07/02/19 par AA

Révisé le 05/12/2021